

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20251216-M_2025_0031-DE



Date de la convention :

08 / 12 / 2025

Date d'affichage :

08 / 12 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 9

Votes :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, les seize décembres à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Delphine BARTHET, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR : Mme Sonia MORNICO à Mme Delphine BARTHET
M. Julien BUFFAUT à M. Michel BLASER

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : M. Franck GANEVAL, M. Michel RAGEOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline GROS

OBJET : SIE DE LA MERCANTINE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-18 et suivants relatifs aux syndicats intercommunaux ;

VU les statuts actuels du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de la Mercantine ;

VU la délibération n° SIE_2025_0020 du SIE de la Mercantine en date du 08 décembre 2025 approuvant la modification des statuts pour intégrer la Commune de Crenans à compter du 1er janvier 2026 ;

VU la délibération n° SIE_2025_0009 du SIE de la Mercantine en date du 18 septembre 2025 approuvant la modification des statuts pour intégrer la Commune de Crenans à compter du 1er janvier 2026 ;

VU la délibération n° M_2025_0020 de la Commune de Maisod en date du 24 septembre 2025 approuvant cette adhésion ;

CONSIDÉRANT que cette modification nécessite l'approbation des communes membres conformément aux dispositions légales et statutaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du SIE de la Mercantine telle qu'adoptée par délibération n° SIE_2025_0020 en séance du 08 décembre 2025, visant à intégrer la Commune de Crenans en qualité de membre à compter du 1er janvier 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au SIE de la Mercantine et à accomplir toutes démarches nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER

